

N° 2018/057

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 10 décembre 2018

Par suite d'une convocation en date du 04 décembre 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 10 décembre 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE
	Mme CROUZET Béatrice
	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
M. CROS Samuel a donné procuration à Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques
M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme SERRE Océane a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Absent excusé

M. PARRA Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 08-10/12/2018

BAIL A FERME - RENOUVELLEMENT

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2014, point 5, lui donnant délégation « pour décider la conclusion ou de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze années »,

Monsieur le Maire explique que suite au départ en retraite de Monsieur et Madame LÉON Gilles, il convenait de transférer le bail à ferme signé en 1996 au profit de Madame BERTIER Céline et de Madame PEGLION Marcelline.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Prend acte du transfert de bail de M. et Mme LÉON Gilles au profit de Mmes BERTHIER Céline et PEGLION Marcelline.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE

Maire.


